

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 26 février 2020

Date de la

Convocation :

21 février 2020

Date d’Affichage :

27 février 2020

Objet : Délibération n° 2020-025

Aménagement de l’espace public « Les Béalières » : Demande de subventions DETR 2020, FRAT et ANS.

**L’an deux mille vingt, le vingt-six février à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. Sébastien FINE, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 – Nombre de pouvoirs : 1

Sont présents : MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, GRANET Céline, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, CORDIER Eveline, PESQUE Caroline, ROUX Catherine, ARNAUD Cyril, MOYA Nadine.

Sont représentées : CAZAN Alexandre par PESQUE Caroline.

Absents excusés : MM. CAZAN Alexandre, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie, PERRINO Charles.

Mme PESQUE Caroline a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019-009 en date du 30/01/2019 relative à un projet d’aménagement d’un espace sportif au lieudit « les Béalières »,

Considérant que ce projet bénéficie d’une subvention au titre de la DETR 2019 pour un montant de 45 000 €.

CONSIDERANT toutefois, que suite aux réunions de travail réalisées notamment avec le conseil municipal « Jeunes » de la commune, il s’avère que des équipements complémentaires sont à envisager pour un montant supplémentaire de 143 621.00 € HT par rapport au projet initial.

CONSIDERANT que ces travaux pourraient bénéficier d’une aide financière :

- De l’Etat dans le cadre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour l’année 2020,
- De l’Agence Nationale du Sport (ANS)
- De la Région au titre du Font Régional d’Aménagement du Territoire (FRAT).

VU le plan de financement proposé pour cette opération,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté par M. le Maire.

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2020 pour la partie complémentaire du projet.
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et de la Région au titre du FRAT les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet.
- **DIT** que le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention DETR 2020 (30%)	43 086.00 €
- Subvention DETR 2019	45 000.00 €
- Subvention ANS (20 %)	58 724.00 €
- Subvention Région FRAT (30%)	88 086.00 €
- Autofinancement	58 725.00 €

Total 293 621.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE